

Objet de la décision : Budget CENTRE COMMERCIAL exercice 2024 : Reprise de provisions

Publiée le : 24 janv. 2025

Transmise au Représentant de l'État le : 24 janv. 2025

Je soussigné, M. Didier CADAUX, Maire de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 venant modifier les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations. Il met fin à l'obligation de produire une délibération de l'assemblée délibérante à l'appui de la constitution, de l'ajustement, de la reprise des provisions et dépréciations.

La production d'une simple décision de l'ordonnateur est désormais suffisante pour justifier la liquidation des provisions.

- Considérant des provisions faites sur plusieurs exercices de 2012 à 2015 avec une partie utilisée en 2017 et 2019, ainsi le compte 1581 « provisions pour gros entretien » est créancier de 10 267,00 €.

En vu de l'agrandissement des commerces, il convient de faire une reprise de la provision faite,

DECIDE

- **DE FAIRE UNE REPRISE** sur provision de **10 267,00 €** dont les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 au compte 781/78 « Reprise sur provision » du budget Centre Commercial,

Fait et décidé ce jour, à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 24 janvier 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.